

VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JANVIER 2020**

L'an deux mil dix-neuf le 29 janvier 2020 à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Marie Christine MAGNIER maire suppléante.

**Etaient présents**

Mme MAGNIER,  
**Maire suppléante,**

M. FIAULT, Mme MARTIN, M. SCHWARZ, M. VERMEULEN, Mme DEMAISON,  
M. REVIERE,

**Adjoints au maire ;**

M. YACOUBI, M. BAUGEE, Mme MATEOS BARBADO, M. RENALDIN, Mme CATOIRE,  
Mme GOURDON, Mme MARCHESSEAU, Mme RIVIERE, Mme DEFLANDRE, Mme TIXIER  
M. FLAMANT, M. DELMAS, M. ROSSIGNOL, Mme BAVART, Mme BECQUEMIN,

**Conseillers municipaux.**

**Etaient représentés :**

M DUMONTIER par Mme MAGNIER,  
M. FIEVEZ par M REVIERE,  
Mme GUEREVEN par M FIAULT,  
Mme HOUPY par M SCHWARZ,  
M. CHALMIN par M. VERMEULEN,  
M. KISS par Mme MARTIN,  
Mme LEFEBVRE par Mme DEMAISON,  
Mme BEAUCARNY par Mme RIVIERE.

**Etaient absents :**

M ROBY, Mme GOVAERTS-BENSARIA, M SOIR.

**Secrétaire de séance :**

Mme MATEOS BARBADO

Date de convocation : 22/01/2020

Date de l'affichage : 22/01/2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de procurations : 8

Nombre de votants : 29

---

**INFORMATION :****Communication des D.I.A. :**

Mme la maire suppléante communique au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner dont la ville a été destinataire au cours de la dernière période.

**Compte rendu du maire au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :**

Mme la maire suppléante informe le conseil municipal des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation.

**Approbation des procès-verbaux :**

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2019 est approuvé.

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET JURIDIQUE :****N°2020-001 : Présentation du rapport d'activités de la CCPOH pour l'année 2018**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée :

**Article unique :** Prend acte du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2018 de la communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH).

**N°2020-002 : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée :

**Article unique :** Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2018 de la communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH).

**N°2020-003 : Bail commercial avec La Poste pour le bureau de Pont-Sainte-Maxence**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** Approuve la conclusion du bail commercial de La Poste pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 54 816 €,

**Article 2 :** Autorise monsieur le maire à signer le bail commercial annexé, ainsi que tout documents s'y rapportant.

**N°2020-004 : Approbation de la Charte « Plan de Mobilité Inter-entreprises »**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à : **la majorité 2 abstentions**

**Article 1er :** Approuve la signature de la charte « plan de mobilité Inter-entreprises » telle qu'annexée,

**Article 2 :** Autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante et toutes les pièces se rapportant à cette décision.

**N°2020-005 : Programmation pour l'année 2020 des subventions au titre de la politique de la ville**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup>** : le conseil municipal détermine une enveloppe d'un montant de 10 000€ pour l'attribution de subventions au titre de l'année 2020 dans le cadre de la politique de la ville.

**Article 2** : l'enveloppe financière sera répartie selon la programmation ci-annexée pour participer aux projets portés par les associations.

**Article 3** : le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la région pour les actions communales sélectionnées au plus haut taux possible.

**Article 4** : les dépenses découlant de la présente décision sont inscrites au chapitre 65 de la section fonctionnement du budget principal 2020.

**Article 5** : le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tout document se rapportant à la programmation 2020 de la politique de la ville.

## **AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES :**

### **N°2020-006 : Demandes de subventions auprès des partenaires publics et privés pour les événements municipaux organisés en 2020**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à :  
**l'unanimité**

**Article 1er** : Autorise monsieur le maire à solliciter pour chacune de ces manifestations, ainsi que pour tout autre événement que la ville pourrait mettre en place dans le courant de l'année 2020, tout partenaire public ou privé susceptible d'apporter un soutien financier ou une aide matérielle,

**Article 2** : Autorise monsieur le maire à signer tout document y afférant.

### **N°2020-007 : Adhésion à la Fédération des comités de jumelages de l'Oise**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à :  
**l'unanimité**

**Article 1er** : Autorise la signature de l'adhésion au comité de jumelage de l'Oise pour un montant de 50.00 € TTC.

**Article 2** : Autorise l'inscription de la dépense correspondante au chapitre de la section de fonctionnement du budget principal 2020

**Article 3** : Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision

### **N°2020-008 : Adhésions à différents organismes de valorisation de l'histoire et du patrimoine local**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à :  
**l'unanimité**

**Article 1er** : Autorise les adhésions suivantes :

- adhésion au réseau d'utilisateurs d'Avenio qui est un logiciel permettant l'informatisation et la gestion des fonds d'archives pour un montant annuel de 80 euros
- adhésion aux *Annales Historiques Compiégnoises* publiées par la Société d'histoire moderne et contemporaine de Compiègne pour un montant annuel de 24 euros
- adhésion à la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis pour un montant annuel de 30 euros

- adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant annuel de 30 euros

**Article 2 :** Autorise à inscrire les dépenses correspondantes au chapitre de la section de fonctionnement du budget principal 2020.

**Article 3 :** Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision

**N°2020-009 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Le Vélo Club de Pont »**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à :  
**l'unanimité**

**Article 1er :** Accorde à titre dérogatoire en amont des événements, une subvention exceptionnelle pour l'année 2020 d'un montant de 1800 euros au VC Pont afin de leur permettre de faire face cette année aux coûts liés à la reprise des courses,

**Article 2 :** Inscrire la dépense au chapitre de la section de fonctionnement du budget principal 2020.

**N°2020-010 : Modification du règlement de fonctionnement des complexes sportifs extérieurs**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à :  
**l'unanimité**

**Article 1er :** Le conseil municipal accepte la modification de l'article 5 du règlement des complexes sportifs extérieurs par l'ajout suivant :

« Les pratiques sportives autorisées sur ces installations sportives sont les suivantes : le football, l'athlétisme, les activités sportives scolaires, **la pratique du vélo dans une démarche d'apprentissage et d'initiation au stade George Decroze**, ainsi que les activités décrites dans le règlement de la salle dite « La Salamandre ». Toute autre discipline est à proscrire. »

**Article 2 :** Monsieur le maire est autorisé à signer le règlement ainsi modifié.

**N°2020-011 : Mise en place d'un tarif pour les soirées à la piscine**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à :  
**l'unanimité**

**Article 1er :** La mise en place d'un tarif pour les soirées qui auront lieu à la piscine municipale Jacques Moignet :

- 5 euros pour les adultes
- 2.5 euros pour les enfants de 6 à 17 ans inclus
- Gratuit pour les enfants moins de 6 ans

**Article 2 :** La recette correspondante sera inscrite au chapitre du budget principal.

**AFFAIRES SCOLAIRES :**

**N°2020-012 : Modification du règlement de fonctionnement des restaurants scolaires**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à :  
**l'unanimité**

**Article 1er :** Le conseil municipal accepte la modification du règlement de fonctionnement des restaurants scolaires par l'ajout de l'article suivant :

**« Article 10 :** Discipline

Les enfants doivent respecter le personnel de service et les biens.

Dans le cas où un élève de maternelle ou d'élémentaire aurait un comportement violent et irrespectueux perturbant le bon fonctionnement du service, un avertissement écrit sera envoyé au domicile du responsable légal. Après deux avertissements écrits, une mesure d'exclusion temporaire ou définitive pour l'année scolaire sera automatiquement prononcée. Dans le cas où un élève de maternelle ou d'élémentaire aurait un comportement dangereux ou violent physiquement envers lui-même ou son entourage, une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sera prononcée sans avertissement préalable, après concertation avec les familles et analyse de l'élue référent. »

**Article 2 :** Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

---

## FINANCES :

### N°2020-013 : Renouvellement de l'adhésion au SDIS pour 2020

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à :  
**l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le conseil municipal accepte le montant de la participation de la ville de Pont-Sainte-Maxence au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'année 2020 qui s'élève à 465 592,00 €.

**Article 2 :** la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget principal 2020.

**Article 3 :** Monsieur le maire est autorisé à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à cette décision.

### N°2020-014 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune pour l'année 2019

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à :  
**l'unanimité**

**Article 1 :** Le conseil municipal approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune de Pont-Sainte-Maxence pour l'année 2019, selon les éléments figurant dans le tableau joint à la présente et dit que ce bilan sera annexé au compte administratif 2019.

**Article 2 :** Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

### N°2020-015 : Demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2020

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à :  
**l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve la demande, auprès de l'Etat, de subvention au titre de la DETR pour l'année 2020 afin d'obtenir une participation financière au taux le plus élevé possible des opérations d'investissement suivantes :

Opération	Montant HT
Aménagement de la place G. Palteau (phase 2)	185 496,00 €
Aménagement de sécurité du carrefour des rues Oursel et Belle et Bonne	55 378,50

	€
Aménagement de sécurité du carrefour des rues de Cavillé, de l'Eperon et du Filoir blond	27 997,00 €

**Article 2 :** Les dépenses et les recettes découlant de cette programmation sont respectivement inscrites au chapitre 21 en dépense et au chapitre 13 en recette de la section d'investissement du budget communal 2020 et suivant.

**N°2020-016 : Demandes de subvention auprès du département de l'Oise pour l'année 2020**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1er :** Approuve la demande de subvention auprès du Département de l'Oise au titre de l'année 2020 pour la participation financière au taux le plus élevé possible des opérations d'investissement suivantes :

Opération	Montant HT
Aménagement de la place G. Palteau (phase 2)	185 496,00 €
Aménagement de sécurité du carrefour des rues Oursel et Belle et Bonne	55 378,50 €
Aménagement de sécurité du carrefour des rues de Cavillé, de l'Eperon et du Filoir blond	27 997,00 €
Eglise Saint Lucien : Travaux à titre conservatoire et mise en sécurité de l'édifice	258 333,34 €

**Article 2 :** Les dépenses et les recettes découlant de cette programmation sont respectivement inscrites au chapitre 21 en dépense et au chapitre 13 en recette inscrites de la section d'investissement du budget communal 2020 et suivant.

**N°2020-017 : Demandes de subvention auprès de la DRAC pour l'année 2020**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1er :** Approuve la demande de subvention auprès de la DRAC pour l'année 2020 afin d'obtenir une participation financière au taux le plus élevé possible, afin de financer les travaux conservatoires et de mise en sécurité de l'église Saint Lucien pour un montant total de 258 333.34 €.

**Article 2 :** Les dépenses et les recettes découlant de cette programmation sont respectivement au chapitre 21 en dépense et au chapitre 13 en recette inscrites de la section d'investissement du budget communal 2020 et suivant.

---

**FONCIER :**

**N°2020-018 : Protocole d'échange immobilier entre les consorts DUBERN et la commune**

Entendu l'exposé de madame la maire suppléante, la décision suivante est adoptée à : **la majorité 2 oppositions**

**Article 1** : Le conseil municipal autorise le maire à signer le protocole d'échange immobilier entre les consorts Dubern et la commune.

**Article 2** : Monsieur le maire est autorisé à signer tous les documents et actes à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## QUESTIONS DIVERSES



**La maire suppléante,  
Mme Marie Christine Magnier**